

GROUPE



**EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'AVANCEMENT AU GRADE DE  
SECRETAIRE D'ADMINISTRATION DE CLASSE EXCEPTIONNELLE  
DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS  
SESSION 2016**

**24 mars 2016**

**L'épreuve écrite d'admissibilité est notée de 0 à 20** : Cas pratique, destiné à mettre le candidat en situation de travail, à partir d'un dossier, qui est assorti de questions. Ce dossier, à caractère administratif, ne pouvant excéder trente pages, peut comporter des graphiques et des données chiffrées (durée : 3 heures).

---

**Important :**

Vous devez écrire uniquement sur la copie d'examen qui vous a été remise et sur les **intercalaires qui vous seront distribués si besoin.**

Si vous utilisez des feuilles intercalaires vous devez inscrire la pagination en haut à droite de chaque feuille et reporter votre numéro de « code à barres ».



**Sous peine de nullité, votre copie et vos intercalaires, ne doivent en aucun cas être signés ou comporter un signe distinctif permettant l'identification du candidat (signature, nom, paraphe, initiales, symbole, ...).**

Vous devez écrire à l'encre bleue ou noire – pas de violet ni de turquoise – sous peine de nullité car cela peut s'apparenter à un signe distinctif.

Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie.

## **SUJET**

Vous travaillez, au sein du Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, à la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP). Votre département est en charge des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle.

Votre responsable a fait produire une étude visant, d'une part, à analyser la situation des jeunes « décrocheurs » — c'est à dire des jeunes sortis sans qualification du système scolaire — et, d'autre part, à identifier les différents dispositifs destinés à pallier ces difficultés.

En vue d'une réunion prochaine portant sur cette question, votre responsable vous demande d'établir une synthèse de cette étude.

A ce titre, il vous demande, en particulier, de rappeler les éléments significatifs de contexte et de problématiques et de mettre en évidence les perspectives et voies de solutions susceptibles de pouvoir être mises en œuvre. Dans le cadre de cette note, vous veillerez également, à proposer des commentaires sur les deux tableaux figurant au dossier.

## Liste des documents

- Document 1** : *Près d'un jeune sans diplôme sur deux est au chômage*  
Par Quentin Blanc- le Figaro.fr- Publié le 03/12/2013 à 19:03 **1 page**
- Document 2** : *Les jeunes sans qualifications, ces naufragés de l'emploi* - Le Monde.fr / 28.12.2015 à 18h53 • Mis à jour le 04.01.2016 à 18h44 | Par Margherita Nasi **2 pages**
- Document 3** : *Jeune, sans emploi et hors du système scolaire : qui sont les « NEET » ?* Le Monde.fr | 10.07.2014 à 12h11 • Mis à jour le 11.07.2014 à 17h25 | Par Diane Jean **2 pages**
- Document 4** : *Le diplôme, arme contre le chômage des jeunes* Le Monde.fr avec AFP | 04.12.2013 à 06h38 • Mis à jour le 04.12.2013 à 18h07 **1 page**
- Document 5** : *L'Epide, une vraie chance pour les jeunes en difficultés* - 07/07/2014 13h58 Mis à jour : 06/09/2014 11 h 12 (source huffpost) **2 pages**
- Document 6** : *Emplois d'avenir : un job pour trois ans c'est bien, avec une formation c'est beaucoup mieux* - Par Adeline Raynal | 03/05/2013, 12:13 | La Tribune.fr **2 pages**
- Document 7** : *le contrat d'avenir démarre...doucement* - Par Jean-Christophe Chanut | 25/01/2013, 14:43 | La Tribune.fr **1 page**
- Document 8** : (tableau) : *caractéristiques des sortants de formation initiale selon leur niveau de sortie (source INSEE- enquête emploi 2003-2012)* **1 page**
- Document 9** : (tableau) : *facteurs explicatifs de l'insertion de 1 à 4 ans et de 5 ans à 10 ans après la fin des études (source INSEE- enquête emploi 2005-2012)* **1 page**
- Document 10** : *Apprentissage : une nouvelle formule pour les décrocheurs* / Derek Perrotte / Journaliste | Le 13/01 à 18:05, mis à jour à 18:29 – les Echos.fr **1 page**
- Document 11** - *Décrochage scolaire : les aides sont trop éclatées, juge la Cour des comptes*  
Le 20/01 à 11:26 – Les Echos.Fr **1 page**
- Document 12** : *Le décrochage scolaire en baisse de 20 % sur cinq ans* /Le Monde.fr | 01.12.2015 à 17h42 • Mis à jour le 01.12.2015 à 18h04 | Par Aurélie Collas **1 page**
- Document 13** : *Le service civique, service militaire volontaire ou adapté... S'y retrouver dans les dispositifs* - Le Monde.fr | 11.01.2016 à 11h58 • Mis à jour le 11.01.2016 à 13h42 | Par Les Décodeurs **1 page**
- Document 14** : *Etendre le service civique à 150 000 jeunes, est-ce réaliste ?* /Le Monde.fr | 11.01.2016 à 12h09 | Par Anne-Aël Durand **2 pages**
- Document 15** : *Le nombre de chômeurs dans le monde continue d'augmenter* / Le Monde.fr | 20.01.2014 à 17h11 • Mis à jour le 21.01.2014 à 09h59 | Par Rémi Barroux **2 pages**
- Document 16** : *Les lacunes de l'orientation professionnelle freinent l'insertion des jeunes sur le marché du travail* - LE MONDE | 14.07.2015 à 11h30 | Par Gaëlle Picut **2 pages**
- Document 17** : *A Orly, la confiance retrouvée des jeunes déscolarisés* / Le Monde.fr | 22.09.2012 à 09h54 • Mis à jour le 17.04.2014 à 17h31 | Par Séverin Graveleau **2 pages**
- Document 18** : *L'information et l'orientation (Article L313-8 Code de l'éducation)* – Legifrance **1 page**

**Ce document contient 26 pages**

## Près d'un jeune sans diplôme sur deux est au chômage

Par Quentin Blanc- le Figaro.fr - Publié le 03/12/2013 à 19:03

Alors qu'ils sont deux fois moins nombreux qu'il y a 15 ans, les jeunes non-diplômés sont de plus en plus souvent au chômage. Même pour ceux qui décrochent un emploi, ce manque de qualification reste pour longtemps un handicap significatif.

L'insertion professionnelle des jeunes reste très inégale selon leur niveau de formation. Si le diplôme ne constitue plus une assurance «tout risque» contre le chômage, il devient en revanche un pré requis de plus en plus incontournable pour décrocher un emploi, explique l'étude «Formations et emploi 2013» publiée par l'Insee mercredi 4 décembre. Plusieurs chiffres éloquent illustrent ce constat. En 2012, le taux de chômage des jeunes récemment diplômés de l'enseignement supérieur était ainsi d'environ 10%, mais grimpeait à 47% pour les jeunes sans diplômes. Ce taux a explosé en 15 ans, puisqu'il n'était «que» de 29% en 1990.

Ils sont pourtant de moins en moins nombreux à sortir du système scolaire sans qualification. Il y a quinze ans, 30% des jeunes étaient dans ce cas. Ils sont aujourd'hui deux fois moins nombreux (16%), mais cette réduction significative n'a pas permis une meilleure insertion de cette population à cause de la baisse concomitante du nombre d'emplois non-qualifiés en France. Cet handicap de départ marque pour longtemps le parcours de ces jeunes. Sept ans

après leur entrée dans la vie active, ils ne sont qu'environ 6 sur 10 à avoir décroché un emploi, dont près d'un tiers sont des contrats précaires. Dans le même temps, près de 9 diplômés du supérieur sur 10 ont trouvé un job, presque tous à durée indéterminée.

### **La spécialité du diplôme obtenu joue elle aussi une importance capitale**

Une fois en emploi, les différences entre jeunes diplômés et non-diplômés se font également sentir au niveau du salaire perçu. Alors que le salaire net médian des non-diplômés s'élève à 1100 euros par mois seulement, il atteint, chez les diplômés du supérieur, 1750 euros par mois. Ces derniers ont malgré tout été les plus touchés par la crise sur ce point, une baisse de leurs revenus de 4% ayant été enregistrée depuis 2010.

Les diplômés du supérieur semblent donc plus que jamais indispensables sur le marché du travail. Mais si le niveau de diplôme compte, la spécialité choisie pour la formation a elle aussi une importance capitale. De ce petit jeu là, les «jeunes» titulaires d'un diplôme de physique ou de mathématiques sortent très largement en tête. Seuls 3% d'entre pointent au chômage. A l'autre extrémité du spectre, les diplômés en arts sont près de 16% à rechercher un emploi, talonnés de près par les anciens étudiants en sociologie et psychologie (14%).

## **Les jeunes sans qualifications, ces naufragés de l'emploi**

Le Monde.fr | 28.12.2015 à 18h53 • Mis à jour le 04.01.2016 à 18h44 | Par Margherita Nasi

**Le sujet est sur la bouche de tous les chefs d'Etat de l'Union européenne. Le taux de chômage moyen des 15-24 ans s'élève à 21,4 %, et malgré des niveaux très différents d'un pays à l'autre (Eurostat Labour Force Statistics, janvier 2015), il n'a cessé de croître depuis le début de la crise. Loin des préjugés, Francis Kramarz, directeur du Centre de recherche en économie et statistique, et Genève Martina Viarengo, professeure de sciences économiques à l'Institut de hautes études internationales et du développement, se penchent sur les différentes politiques menées en matière d'éducation et de formation pour prévenir et combattre le chômage des jeunes.**

**Leur ouvrage *Ni en emploi, ni en formation, des jeunes laissés pour compte* propose "une vue d'ensemble des impacts concrets de ces politiques appliquées de l'enfance à l'âge adulte".**

### **Cruel manque d'expérience**

Les auteurs commencent par rappeler que par nature, le chômage des jeunes est plus élevé que celui des adultes à compétences égales, et ce, d'autant plus en période de crise. Et de pointer le manque d'expérience et de réseau, ainsi que l'indécision professionnelle comme des handicaps importants à la recherche d'emploi. Les ruptures d'emploi sont fréquentes chez les 15-24 ans, qui ont souvent des contrats courts : *"Soyons clairs, il ne s'agit nullement d'une pathologie et, contrairement aux idées reçues, une part importante du chômage des jeunes sortant du système scolaire est due au caractère plus volatil de cette offre de travail : l'incertitude quant à leurs goûts conduit les jeunes à démissionner plus rapidement que des personnes plus expérimentées"*.

Si les jeunes sont structurellement plus exposés au chômage deux à trois fois plus que les adultes -, ils sont aussi affectés de manière disproportionnée par la crise. En témoigne la forte augmentation de la part des NEET (Not in Education, Employment or Training, comprenez

ni en emploi, ni en études, ni en formation). L'ampleur et la durée des périodes de chômage observées au cours des années récentes *"démontrent que nous ne sommes pas seulement face aux phénomènes ordinaires, aux conséquences peu durables"*. Et de nombreux pays européens connaissent une division nette et croissante entre deux types de marchés du travail : l'emploi permanent et l'emploi temporaire et précaire.

### **Améliorer l'offre éducative pour les plus défavorisés**

Révéléateur des problèmes auxquels chaque Etat fait face, le chômage des jeunes est essentiellement lié à deux causes : le fonctionnement du marché du travail et le système d'éducation et de formation. C'est sur ce deuxième point que se concentre cet ouvrage : les *"formations en charge non seulement de doter les jeunes de compétences générales et professionnelles mais aussi de leur transmettre des règles de comportements en société"*.

Les auteurs présentent un état des lieux sur la nature du chômage des jeunes et ses conséquences à long terme, analysent des données sur le rôle de l'éducation et la formation dans la prévention et la lutte contre le chômage des jeunes ainsi que des chiffres relatifs à la recherche du premier emploi. Ils se penchent ensuite sur les réformes proposées par certains gouvernements et les facteurs essentiels de leur réussite, pour enfin se consacrer au cas particulier de la France.

### **Des performances relatives sur l'emploi**

Différentes politiques destinées à améliorer le sort des jeunes sont donc passées au crible, comme celles qui visent à rendre l'éducation plus accessible à tous les milieux sociaux : la prolongation de l'âge de fin de scolarité obligatoire, par exemple, ou encore le changement des évaluations de compétences.

*“D’une manière générale, les données empiriques montrent que ces politiques exercent un effet positif sur la réussite scolaire et sur le marché du travail pour ceux qui sont à la marge”. Sont aussi analysées les mesures proposées plus tardivement dans le cycle éducatif, qui jouent un rôle correcteur. Mais l’hétérogénéité de ces programmes ne permet pas de tirer de conclusions sur leur efficacité sur le marché du travail. Surtout, la réussite des programmes d’éducation et de formation varie d’un pays à l’autre, “et les plans d’intervention doivent prendre en compte l’environnement politique et les particularités du système national de chaque pays. Les résistances de certains d’entre eux peuvent être fortes et il faut souvent lutter contre des préjugés et remettre en cause des situations acquises”.*

## Jeune, sans emploi et hors du système scolaire : qui sont les « NEET » ?

Le Monde.fr | 10.07.2014 à 12h11 • Mis à jour le 11.07.2014 à 17h25 | Par Diane Jean

A l'ouverture de la troisième conférence sociale, François Hollande a répété l'une de ses promesses de campagne : améliorer l'emploi des jeunes. Le chef de l'Etat a fait allusion aux décrocheurs, à ces jeunes sans diplôme ni formation et surtout sans travail. Depuis 2010, un terme est utilisé pour les désigner : ce sont les NEET. Ils sont près de 1,9 million en France. Qui sont-ils et pourquoi sont-ils aussi nombreux ?

### 1. Que veut dire « NEET » ?

L'acronyme vient de l'anglais « *not in employment, education or training* » (en français : sans emploi, ne suivant ni études ni formation). A l'origine, le terme est employé pour désigner la proportion de jeunes de 15 à 29 ans, qui n'ont pas d'emploi ni ne suivent d'études ou de

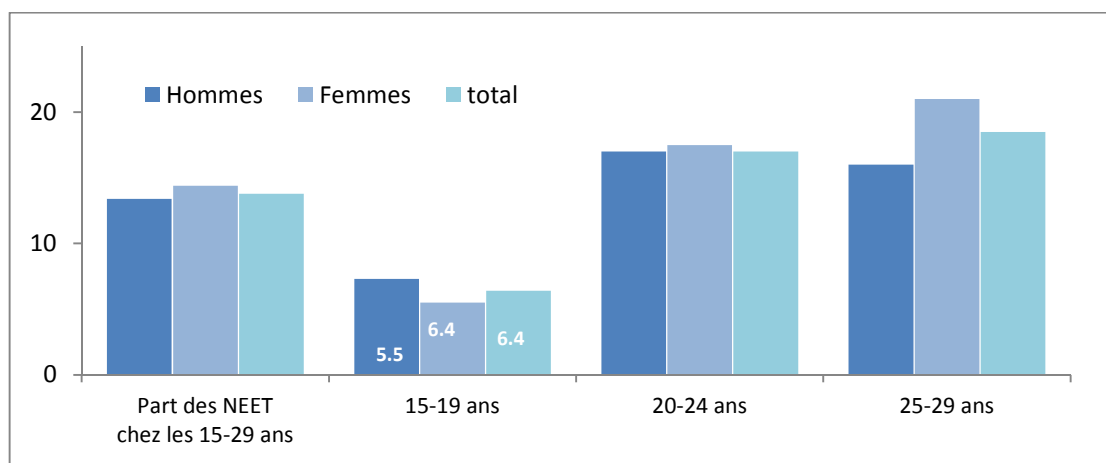
formation. Il s'agit donc d'une manière de prendre la température de leur situation à l'aune du taux de chômage des jeunes. Lorsque l'on parle des NEET (au pluriel), on désigne, par un abus de langage, cette catégorie de jeunes.

Utilisé pour la première fois dans un rapport du gouvernement britannique en 1999, le taux de NEET est devenu un indicateur officiel pour la Commission européenne en 2010.

Les instituts de statistiques et les gouvernements favorisent son utilisation car les autres données (comme le taux du chômage ou le pourcentage de réussite au bac) « *ne rendent pas pleinement compte de la situation des jeunes* », selon la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail.

### Portrait des jeunes NEET en France en 2012

Les jeunes de 25 à 29 ans sont les plus nombreux à être sans emploi, formation ou éducation  
Ci-dessous la part des NEET chez les jeunes selon les tranches d'âge.



SOURCE : MINISTERE DU TRAVAIL

### 2. Combien sont-ils ?

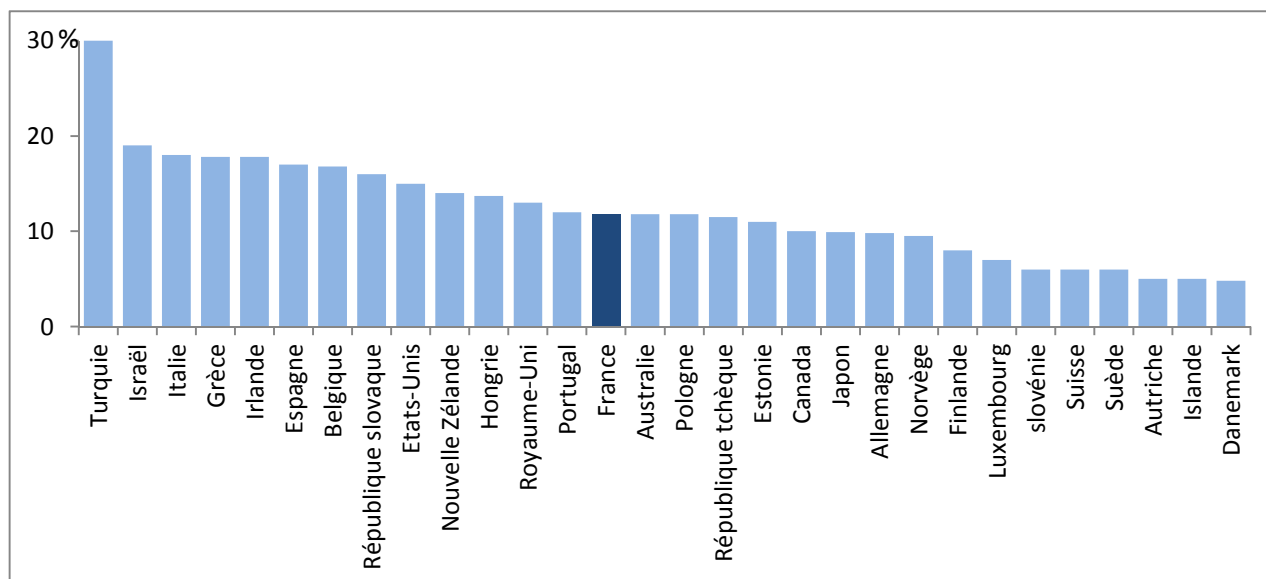
« 140 000 jeunes sortent du système scolaire sans formation. » François Hollande a évoqué le décrochage comme l'une des priorités de la conférence sociale lors de son discours d'ouverture du 7 juillet 2014. « *Il y [en] a d'autres qui ne vont même pas au bout de l'obligation scolaire* » a-t-il ajouté.

L'Organisation de coopération de développements économiques (OCDE) avait relevé qu'en 2011 12 % des jeunes entre 15 et 29 ans était sans emploi, et ne suivait aucun

curus éducatif ou formation. Aujourd'hui, les NEET représentent 17 % de cette classe d'âge d'après le Conseil d'analyse économique (CAE). Début 2013, le CAE, qui travaille pour Matignon, a dénombré près de 1,9 million de jeunes NEET, dont 900 000 sans aucun diplôme.

### Part de NEET dans les pays de l'OCDE

En 2011, la France était légèrement en-dessous de la moyenne européenne (13.2%)



### 3. Pourquoi sont-ils aussi nombreux ?

« *Le niveau d'étude joue un rôle décisif : le taux d'emploi des jeunes ayant fait des études supérieures est de plus de 80 % dans les trois ans qui suivent la sortie du système éducatif* », relèvent Pierre Cahuc, Stéphane Carcillo et Klaus F. Zimmermann, les auteurs de la note du CAE. Bien que le décrochage scolaire soit dans la ligne de mire du gouvernement socialiste, la part de jeunes sans diplôme et ne poursuivant pas d'études reste élevée voire augmente, selon les régions.

Les économistes du CAE pointent du doigt les difficultés pour pénétrer le marché du travail sans qualification : « *Il faut prendre à bras-le-corps les insuffisances de l'enseignement professionnel, difficile d'accès pour les jeunes non qualifiés et la faiblesse de l'accompagnement vers l'emploi des jeunes les moins qualifiés.* »

Mais le diplôme ne fait pas tout. L'offre d'emploi des entreprises est aussi mise en cause. D'après des témoignages recueillis par *Le Monde* en 2013, la recherche d'emploi apparaît pour une partie de la jeunesse comme un jeu perdu d'avance. « *Une large population de NEET dans un pays reflète souvent une situation économique en déclin* », alerte l'OCDE.



## ***Le diplôme, arme contre le chômage des jeunes***

Le Monde.fr avec AFP | 04.12.2013 à 06h38 • Mis à jour le 04.12.2013 à 18h07

**En temps de crise, avoir un diplôme protège les jeunes contre le chômage, qui est presque cinq fois plus important chez ceux qui n'en ont pas, spécialement ceux issus d'un milieu défavorisé ou de l'immigration, selon une étude publiée mercredi 4 décembre par l'Insee.**

A partir de 2009, la crise a rendu encore plus difficile l'insertion professionnelle des jeunes, mais tous ne sont pas armés de la même façon : en 2012, le taux de chômage constaté chez les non-diplômés, un à quatre ans après la fin de leurs études, était de 47 %. Contre 10 % chez les diplômés de l'enseignement supérieur.

Les sans-diplôme (catégorie incluant les jeunes ayant juste le brevet des collèges) ont, en outre, les emplois les plus précaires. Même quand on n'a pas de diplôme, le niveau d'études joue encore : les jeunes sortis de terminale trouvent plus facilement un emploi que ceux ayant arrêté après un certificat d'aptitude professionnel (CAP) ou un brevet d'études professionnelles (BEP). Et ce sont les jeunes décrochant après la troisième qui sont davantage victimes du chômage.

Avec la hausse du nombre de bacheliers et la massification de l'enseignement supérieur, la part des jeunes sortis du système éducatif sans diplôme est tombée dans les années 1990 de 30 % à 16 %, mais elle a cessé de baisser depuis.

Lire aussi (édition abonnés) : Chômage des jeunes : "Il y a des solutions de long terme autour de l'éducation"

## **UN JEUNE SUR SIX SANS DIPLÔME**

Entre 2002 et 2011, un jeune sur six est ainsi encore sorti de l'école sans diplôme. Conséquence : les jeunes diplômés concurrencent de plus en plus les jeunes sans diplôme. Dans cette catégorie, les garçons, les jeunes issus de l'immigration ou de milieux défavorisés « *sont surreprésentés* », note l'Insee. Entre 2008 et 2012, le taux de chômage des jeunes de milieux défavorisés non diplômés était de 10 points supérieur à celui de leurs homologues plus favorisés.

De même, le taux de chômage des non-diplômés issus de l'immigration était nettement plus élevé que celui de leurs homologues non issus de l'immigration (55 % contre 43 %), dans les quatre années suivant la fin de leurs études. L'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) a d'ailleurs tiré la sonnette d'alarme mardi sur l'aggravation des inégalités dans le système scolaire français et le nombre croissant d'élèves en difficulté.

Refaire ensuite une formation améliore cependant les perspectives professionnelles des jeunes sans qualification : une fois leur diplôme en poche, ils affichent sept ans après un taux d'emploi de 11 points supérieur à celui des jeunes sans rien, selon l'Insee. Pour s'insérer sur le marché du travail, la formation suivie compte aussi : les diplômés en physique ou mathématiques affichent le taux de chômage le plus faible (3,1 %) parmi les jeunes ayant terminé leurs études ces dix dernières années. Les diplômés en art ont, eux, le pourcentage de chômage le plus fort (15,8 %).

## L'Epide, une vraie chance pour les jeunes en difficultés

Publication: 07/07/2014 13h58 CEST Mis à jour: 06/09/2014 11h12(source huffpost)

Dans sa note d'avril 2013, le Conseil d'analyse économique indiquait que près de 1,9 million de jeunes de 15 à 29 ans ne sont ni à l'école, ni en emploi, ni en formation. Parmi ces jeunes, 900.000 ont quitté le système scolaire sans diplôme ni qualification. Pour ceux qui cumulent absence de qualifications et difficultés sociales, l'insertion passe par un accompagnement continu et intensif. Fort de ce constat, l'Epide a été créé en 2005, à l'initiative de Michèle Alliot-Marie, par Jean-Louis Borloo, dans le cadre du plan de cohésion sociale. Inspiré par le service militaire adapté (SMA), pour les jeunes d'outre-mer, l'Epide a développé une pédagogie unique au profit des jeunes accueillis.

Grâce à un cadre structurant d'inspiration militaire, mais très souple et bienveillant, l'Epide sécurise et donne des repères indispensables à une insertion dans la vie sociale et dans l'emploi durable. Ce cadre participe à une dynamique collective que permettent l'internat de semaine et les activités en équipe. Le séjour du jeune est individualisé, et différencié. Il comprend un parcours citoyen, des séances de remise à niveau scolaire à visée d'insertion professionnelle, des activités sportives, de l'accompagnement sanitaire et social et des stages en entreprises.

Aujourd'hui, l'Epide compte 18 centres qui accueillent et forment près de 3500 jeunes volontaires par an. Il reçoit les jeunes les plus en difficultés qu'un séjour en internat rassure et sécurise. Ils appartiennent aux milieux sociaux populaires les plus fragilisés, connaissent d'importantes difficultés, familiales, scolaires et d'emploi et sont souvent en situation de rupture sociale. Près de 40% d'entre eux sont issus des zones prioritaires de la politique de la ville. Comme l'a soulignée l'enquête de Michel Fize (2006-2010), ils présentent une grande fragilité sociale, familiale et personnelle, attestée par une surreprésentation des familles monoparentales et des familles nombreuses, un fort chômage familial et l'existence de nombreux placements en structures d'accueil (15%).

La situation financière de tous ces jeunes est très précaire puisque 62% ne perçoivent aucun revenu et que 40% sont endettés. En état d'échec scolaire, leur parcours a été chaotique ce qui explique leur niveau scolaire général très faible. Ils présentent tous des carences graves dans l'acquisition des "fondamentaux scolaires": 30% d'entre eux sont illettrés, plus de 75% ont redoublé au moins une fois et sont sortis du système scolaire sans aucun diplôme. Les volontaires ont aussi moins recours aux professionnels de santé que les individus de leur classe d'âge et renoncent plus que d'autres aux soins. S'ils sont peu nombreux à avoir consulté un spécialiste (dentiste, ophtalmologiste) au cours des 12 mois précédant l'entrée à l'Epide, ils sont en revanche 15% à avoir eu recours à un service de santé mentale, soit deux fois plus que les jeunes de la même classe d'âge.

L'Epide est le seul opérateur à pouvoir se prévaloir d'une capacité de réponse globale à destination des jeunes adultes ce qui différencie ce dispositif des autres solutions de lutte contre le décrochage. Il a mis en place de nombreux partenariats de long terme pour travailler au plus près des jeunes à accompagner. Les missions locales jouent un rôle important pour l'orientation vers l'un des centres de l'Epide qui peut les prendre en charge. Les entreprises impliquées et convaincues par la pertinence de la prise en charge de l'Epide sont attentives à la mission de l'établissement.

Ainsi, McDonald's, la RATP, Areva, Face, la Poste ou la SNCF s'engagent pleinement aux côtés de l'Epide pour l'accueil de volontaires en stage ou pour l'accès à des filières métiers. Thierry Marx a développé son projet "Cuisines, mode d'emploi" au sein de l'Epide afin de permettre à 40 volontaires par an de recevoir une formation qualifiante dans un métier de la restauration et d'être directement insérés en emploi.

L'Epide a créé une relation précieuse avec plusieurs grandes écoles dont les étudiants participent, de quelques semaines à plusieurs mois, à l'encadrement des volontaires. Ces rencontres entre les extrêmes sociaux d'une génération sont pour tous d'une très grande richesse. L'Ecole Polytechnique et l'Essec ont joué ici un rôle moteur.

L'Epide a atteint une maturité suffisante pour améliorer son efficience, réduire ses coûts et renforcer le professionnalisme de l'encadrement. Alors que ses ressources budgétaires ont été significativement réduites depuis trois ans, il a maintenu ses performances à l'insertion: 85 jeunes sur 100 qui effectuent la totalité du parcours trouvent un emploi ou une formation qui les y conduira. Cette efficacité correspond pleinement aux objectifs fixés chaque année par son conseil d'administration. Si le projet initial, qui prévoyait 80 centres et une capacité d'accueil de 20.000 jeunes par an, n'est plus d'actualité, la question du dimensionnement de l'établissement se pose. L'Epide mérite aujourd'hui mieux que l'ignorance dans laquelle semble le tenir les autorités politiques qui ont fait de l'insertion des jeunes en difficulté leur priorité. Il mérite qu'on lui donne les moyens d'un "second souffle".

## Emplois d'avenir : un job pour trois ans c'est bien, avec une formation c'est beaucoup mieux

Par Adeline Raynal | 03/05/2013, 12:13 | La Tribune.fr

Alors que l'objectif de la mise en place des contrats d'avenir est de tenter de remettre de façon pérenne sur le chemin de l'emploi des jeunes qui en sont actuellement éloignés, la question de la formation de ces jeunes est un enjeu majeur. Un diplôme, obtenu au terme des 3 ans de contrat d'avenir, étant un sésame de plus pour décrocher un emploi. Pour réussir à financer ces formations aux jeunes qu'elles embauchent, les entreprises peuvent s'appuyer sur des organismes nationaux mais aussi régionaux.

Combien d'emplois d'avenir seront créés d'ici la fin de l'année 2014 ? Faut-il réorienter le dispositif vers les entreprises privées ? Cibler davantage les jeunes les moins qualifiés ? Ce contrat créé à l'automne 2012 fait débat et a même récemment fait l'objet de critiques de la part du Conseil d'Analyse Economique. Derrière ces questionnements la préoccupation essentielle : la pérennité des emplois créés.

Or le gouvernement considère que les jeunes signataires d'un contrat de génération doivent profiter de cette période de trois ans pour non seulement acquérir une expérience professionnelle, mais également valider leurs connaissances et savoir-faire par un diplôme. L'objectif affiché : se "vendre" plus facilement une fois confronté à une recherche d'emploi classique. Encore faudra-t-il trouver les financements pour former ces juniors.

### 37% des jeunes recrutés dans une entreprise différente à l'issue de leur contrat aidé

Au moment de la mise en œuvre des emplois-jeunes (sur la période 1997-2002), la question de la formation de ces jeunes avait été jugée cruciale par certains, comme ce fut exprimé par des jeunes lors d'un bilan d'étape survenu en mars 1999 auprès de la ministre de la Jeunesse et des Sports de l'époque (Marie-Georges Buffet), ainsi qu'auprès du Ministère de l'Education nationale. Une Marie-Georges Buffet qui s'était d'ailleurs elle-même engagée auprès

du syndicat majoritaire des instituteurs à ne pas recruter de nouveaux "aides-éducateurs" tant que le problème de la formation et des débouchés n'auraient pas été résolus.

Selon un rapport de la DARES publié en novembre 2006, 85% des jeunes ayant bénéficié d'un emploi-jeunes avaient un emploi un an et demi plus tard et 72% étaient en CDI. Toutefois, seuls 63% d'entre eux ont été recrutés par le même employeur à l'issue de leur contrat, d'où l'intérêt d'avoir un diplôme à faire valoir.

### Le rôle des OPCA

Bien que les dispositifs ne soient pas tout à fait similaires, celui des emplois-jeunes et des emplois d'avenir ont ceci en commun qu'ils durent trois ans - sauf dérogation - et ont pour objectif de mettre un pied dans l'emploi à des jeunes peu ou pas diplômés. Pour apporter une solution au financement de leur formation pendant leur contrat aidé, l'Etat signe des conventions de partenariat avec des Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA), chargés de récolter les contributions financières des entreprises dans le cadre du financement de la formation professionnelle continue des salariés.

Lors de son audition au moment de la présentation du projet de loi, le ministre délégué à la formation professionnelle et à l'apprentissage, Thierry Repentin, avait souligné que plusieurs OPCA seraient associés à la mise en œuvre des emplois d'avenir. Il a cité l'Agefos-PME, ainsi qu'Uniformation, l'OPCA de l'économie sociale, et Unifaf, celle de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale à but non lucratif. Par ailleurs, "le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP) financera notamment l'élaboration de référentiels interbranches relatifs à l'accueil des jeunes et la transmission des savoirs. Pas moins de 245 millions d'euros seront consacrés cette année à ces actions", déclarait Thierry Repentin le 29 janvier dernier.

De leur côté, les OPCA s'organisent. Le 4 avril a été signée une convention d'engagement entre l'USB (Union Syndicale des employeurs de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile) et Sylvia Pinel, ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme et Benoît Hamon, ministre délégué chargé de l'économie sociale et solidaire et de la Consommation.

Elle concerne 3.000 emplois d'avenir dans la branche aide à domicile non lucrative sur deux ans, pour des recrutements avant le 31 janvier 2014.

### **Uniformation accompagnera 5.000 à 6.000 jeunes sur ses fonds propres**

Uniformation, l'OPCA spécialisée dans l'économie sociale, prépare de son côté la signature d'une convention de partenariat avec l'Etat. "Les négociations sur ce point sont en phase finale. Le financement partiel par l'administration centrale de ces formations en complément de nos propres financements devrait être acté d'ici le 15 mai", confie Thierry Dez, directeur général d'Uniformation. L'organisme consacrera une enveloppe de 30 millions d'euros exclusivement pour la formation de jeunes ayant signé un contrat d'avenir dans un secteur non marchand.

"Sur 2013, nous devrions accompagner 5.000 à 6.000 jeunes sur nos fonds propres et jusqu'à 10.000 en tenant compte des cofinancements" poursuit Thierry Dez. Il explique que l'objectif est de former ces jeunes "pendant 800 heures en moyenne" afin qu'ils puissent ensuite bifurquer vers une autre branche d'activité à l'issue de leur contrat. Animateur socio-éducatif, jardinier, cuisinier, médiateur, employé à domicile, télé conseiller... sont autant de métiers vers lesquels les jeunes seront orientés en priorité, car "ce sont des métiers en tension, qui permettent une insertion durable dans l'emploi" d'après Uniformation.

Pour sa part, l'Agefos-PME - premier gestionnaire privé des fonds de la formation professionnelle en France - a répondu à l'appel à projet du FPSPP (Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels) dans le cadre des emplois d'avenir. "Si notre dossier est accepté, nous nous engageons sur

l'accompagnement à la formation de 3.600 jeunes" indique Olivia da Silva, déléguée projet emploi-formation au sein de cet OPCA. Elle compte sur une convention spécifique avec le FPSPP et les Conseils régionaux.

### **Le rôle des Conseils régionaux**

Ces conventions d'amplitude nationale sont en effet complétées par des aides au niveau régional, en Normandie ou en Rhône-Alpes par exemple. Les conseils régionaux mettent en place des dispositifs pour les demandeurs d'emploi, notamment pour accompagner la création d'une entreprise, ainsi qu'autour des métiers du développement durable, de l'aide à la personne, du sanitaire et social et des technologies numériques.

"Pendant l'exécution de leur contrat, les régions vont accompagner ces jeunes en mettant en place une ingénierie de formation très souple pour qu'ils acquièrent une qualification (...) A la fin du contrat, les régions aideront aussi les jeunes à obtenir un CAP" expliquait Jean-Paul Denanot, Président de la région Limousin, vice-président de l'Association des Régions de France en charge de la formation professionnelle; au sujet de l'accompagnement des emplois d'avenir dans un entretien accordé fin octobre à *La Tribune*. "En cas d'échec, les régions tenteront de continuer à prendre en charge les jeunes dans un parcours de formation complémentaire" poursuivait-il.

En pratique, les jeunes doivent s'adresser à la Mission Locale de leur région qui les orientera vers les offres d'emploi d'avenir, et les conseillera quant au choix et au financement de la formation en continue.

**le contrat d'avenir démarre...doucelement**

Par Jean-Christophe Chanut | 25/01/2013, 14:43 | La tribune.fr

L'une des armes anti chômage du gouvernement, le contrat d'avenir, est encore en phase de rodage. D'après le ministère du Travail, environ 4.000 contrats d'avenir auraient déjà été conclus. Il faudrait un rythme de 8.500 signatures mensuelles environ, pour parvenir à l'objectif de 100.000 contrats d'avenir cette année. Localement, le dispositif monte en puissance.

« On est pas loin des 4.000 ». C'est le nombre de contrats d'avenir déjà conclus avancé ce vendredi 25 janvier par le ministre du Travail, Michel Sapin, sur Europe 1. Or, le gouvernement table sur la conclusion de 100.000 contrats de ce type cette année et encore 50.000 l'année prochaine. Au même titre que l'accord du 11 janvier sur la réforme du marché du travail et le contrat de génération, le contrat d'avenir est l'une des « armes » sur laquelle compte l'exécutif pour freiner la hausse du chômage. Le contrat d'avenir est essentiellement destiné aux jeunes de moins de 26 ans sans qualification exclus du marché du travail. D'une durée de trois ans, il est surtout prévu dans le secteur non marchand (associations, collectivité locales, etc.) pour « des activités d'avenir ou dont l'utilité sociale est avérée », l'Etat prenant en charge 75% de la rémunération à hauteur du Smic.

**Un rythme d'environ 8.500 signatures par mois**

Votée fin 2012, la loi instituant le contrat d'avenir est maintenant entrée en application. Pour parvenir à en conclure 100.000 cette année, il faudrait parvenir à un rythme d'environ 8.500 signatures par mois. On n'y est pas encore. D'abord, il a fallu bâtir le dispositif au niveau local en mobilisant les missions locales et les maisons de l'emploi. C'est à elles, avec l'appui des collectivités territoriales, de repérer et sélectionner les jeunes les plus spécifiquement visés par la mesure. Une tâche ardue, puisqu'il s'agit justement de s'adresser aux jeunes les plus éloignés de l'emploi. « Les associations sont plus enclines à recruter des jeunes en Bac+5, alors que moi je vise les Bac - 4 » aime à répéter le ministre du Travail, Michel Sapin.

Ce ciblage des publics les plus difficiles pose d'ailleurs quelques problèmes concrets sur le terrain. Comme ce responsable de club sportif

qui reconnaît être intéressé par la mesure « mais si je dois mobiliser un adulte pour coacher toute la journée un jeune sans aucune qualification, voire désocialisé, alors ce n'est pas très rentable ». Ensuite, il est nécessaire de bâtir des parcours de formation puisque les publics sélectionnés ont vocation à apprendre un métier leur permettant d'intégrer le secteur marchand à l'issue de leur contrat de trois ans. Là aussi, il faut attendre que l'ingénierie sociale, émanant notamment des régions, trouve ses réglages.

**Le précédent des emplois jeunes de Lionel Jospin**

Au ministère du Travail, on se montre tout à fait confiant. « Pas question de faire artificiellement du chiffre en proposant le contrat aux publics les plus faciles », déclare ce proche de Michel Sapin. « Nous tiendrons notre ligne : réserver la mesure aux plus éloignés du marché de l'emploi ». Et le même de faire remarquer qu'en 1998, lors du lancement des emplois jeunes de Lionel Jospin et Martine Aubry : « ça avait été exactement la même chose. Le début a été lent, puis le dispositif a pris sa vitesse de croisière ». De fait, entre 1998 et 2002, 310.000 jeunes de moins de 26 ans avaient bénéficié de la mesure...

Une étude de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) estime que « avec les effets d'aubaine et de substitution dans le secteur marchand assez faibles, les 100.000 emplois d'avenir permettraient la création de 80.000 emplois » Et d'ajouter que le « coût annuel ex ante sur les finances publiques des 100.000 emplois d'avenir dans le secteur non marchand serait de 0,12 point de PIB mais de seulement 0,07 point de PIB ex post en raison du supplément de revenu et donc de recettes fiscales et sociales générées par les emplois créés".

## Caractéristiques des sortants de formation initiale selon leur niveau de sortie

en %

Caractéristiques des sortants					
	Part parmi les sortants	Part des garçons	Age médian de sortie d'études initiales (ans)	Part des enfants dont le père est cadre ou occupe une profession intermédiaire	Part d'immigrés ou d'enfants d'immigrés
<b>Caractéristiques des jeunes selon le niveau de diplôme</b>					
Diplômes du supérieur	42	44	23	50	19
Diplômes du baccalauréat	24	48	21	30	18
Diplômes du CAP-BEP	17	56	20	18	18
Non-diplômés	17	63	19	14	27
<b>Ensemble tous niveaux de diplôme</b>	<b>100</b>	<b>50</b>	<b>21</b>	<b>34</b>	<b>20</b>
<b>Caractéristiques des non-diplômés selon la classe de sortie</b>					
Terminale générale, techno. ou pro.	20	53	20	21	28
Dernière année de CAP-BEP	30	66	19	12	26
Seconde ou première générale, techno. ou pro.	13	59	19	23	30
Première année CAP-BEP	12	65	18	7	32
Troisième	18	65	17	12	21
Inférieur à la troisième	7	70	18	8	19
<b>Ensemble non-diplômés</b>	<b>100</b>	<b>63</b>	<b>19</b>	<b>14</b>	<b>27</b>

Question introduite dans l'enquête Emploi en 2005 : données disponibles sur l'échantillon complet à partir de 2007.

Champ : France métropolitaine, sortants de formation initiale entre 2002 et 2011.

Lecture : 44 % des jeunes sortis de formation initiale diplômés de l'enseignement supérieur entre 2002 et 2011 sont des garçons, contre 63% des jeunes sortis sans diplôme.

Source : Insee, enquêtes Emploi 2003-2012

## Facteurs explicatifs de l'insertion de 1 à 4 ans et de 5 à 10 ans après la fin des études

	Chances d'être actif de 1 à 4 ans après la fin des études		Risque d'être au chômage pour un actif		Chances d'être sur un poste qualifié pour un actif occupé	
	Hommes	Femmes	1 à 4 ans	5 à 10 ans	1 à 4 ans	5 à 10 ans
<b>Taux de chômage général</b>	0,94	0,97*	1,19	1,11	0,93	0,98*
<b>Niveau d'études</b>						
Diplômés du baccalauréat ou du supérieur	2,04	2,58	0,39	0,35	4,97	4,61
Diplômés d'un CAP ou BEP de la production	2,00	1,56	0,85	0,81	1,44	1,15
Diplômés d'un CAP ou BEP des services	1,38	1,38	n.s.	n.s.	n.s.	0,78
Non-diplômés sortant de :						
<i>terminale (générale technologique ou professionnelle)</i>	<i>Ref.</i>	<i>Ref.</i>	<i>Ref.</i>	<i>Ref.</i>	<i>Ref.</i>	<i>Ref.</i>
seconde, première générale, technologique ou professionnelle	0,40	0,62	1,92	1,71	0,84*	0,77
dernière année de CAP-BEP	0,79	0,78	2,08	1,98	0,62	0,51
première année de CAP-BEP	0,39	0,43	2,81	2,33	0,68	0,44
troisième	0,43	0,54	3,71	2,87	0,47	0,40
inférieur à la troisième	0,27	0,27	2,18	2,44	0,46	0,31
<b>Sexe</b>						
Hommes	<i>III</i>	<i>III</i>	<i>Ref.</i>	<i>Ref.</i>	<i>Ref.</i>	<i>Ref.</i>
Femmes	<i>III</i>	<i>III</i>	1,05	1,26	0,82	0,54
<b>Origine migratoire</b>						
<i>Français d'origine</i>	<i>Ref.</i>	<i>Ref.</i>	<i>Ref.</i>	<i>Ref.</i>	<i>Ref.</i>	<i>Ref.</i>
Immigrés d'origine européenne	n.s.	0,57	n.s.	n.s.	n.s.	0,67
Immigrés d'origine non européenne	0,52	0,30	1,85	2,60	0,80	0,40
Descendants d'immigrés d'origine européenne	0,83	n.s.	n.s.	n.s.	1,09	1,16
Descendants d'immigrés d'origine non européenne	0,62	0,75	1,84	2,00	n.s.	n.s.
<b>Origine sociale</b>						
Agriculteurs	1,71	n.s.	0,49	0,55	n.s.	n.s.
Artisans, commerçant	n.s.	0,85	0,76	0,86	1,12	1,37
Cadres et chefs d'entreprises de dix salariés ou plus	n.s.	n.s.	0,78	0,88	2,20	2,37
Professions intermédiaires	n.s.	n.s.	0,86	0,94*	1,36	1,38
<i>Employés</i>						
Ouvriers qualifiés	1,25	0,90	n.s.	n.s.	0,75	0,89
Ouvriers non qualifiés	1,15	0,86	1,06*	1,11	0,70	0,75
Personne n'ayant jamais travaillé	0,78	0,67	1,42	1,65	0,62	0,70

\*Significatif au seuil de 5% mais pas de 1%

Champ : France métropolitaine.

Lecture : sur la période 2005-2012, à niveau de sortie, origine nationale et sexe donnés, la probabilité d'être au chômage de 1 à 4 ans après la fin des études plutôt qu'en emploi est, pour un enfant de cadre supérieur chef d'entreprise de 10 salariés ou plus, égale à 78% de celle d'un enfant d'employé.

Note : les coefficients correspondent au rapport des chances entre la modalité concernée et celle de référence.

Source : Insee, enquêtes Emploi 2005-2012



## Apprentissage : une nouvelle formule pour les décrocheurs

Derek Perrotte / Journaliste | Le 13/01 à 18:05, mis à jour à 18:29 – les Echos.fr

### L'accès aux titres professionnels du ministère va être ouverts aux apprentis. Ces formations, centrées sur la pratique, cibleront les jeunes en difficulté.

C'est, après la formation des chômeurs et les aides à l'embauche, le dernier volet du plan d'urgence pour l'emploi que détaillera François Hollande lundi : l'exécutif va tenter, pour la troisième fois du quinquennat, de relancer l'apprentissage. Un élargissement du « zéro charge apprenti » accordé depuis l'été 2015 aux TPE (moins de 11 salariés) est à l'étude. La CGPME et l'UPA espèrent aussi de nouveaux assouplissements légaux et réglementaires (consignes de sécurité et rupture du contrat d'apprentissage). La vraie nouveauté est, elle, arbitrée : l'exécutif va ouvrir l'accès des apprentis aux titres professionnels délivrés par le ministère du Travail. Jusqu'ici, ces formations de 800 heures en moyenne n'étaient accessibles que via un contrat de professionnalisation, une prescription de Pôle emploi ou la validation des acquis de l'expérience (VAE).

### Cibler les métiers en tensions et d'avenir

Le dispositif visera en priorité les jeunes décrocheurs. « Ces formations très centrées sur le geste professionnel avec peu d'enseignement général peuvent correspondre à ce public », indique Myriam El Khomri, ministre du Travail. Autre avantage : elles sont accessibles toute l'année, ce qui doit permettre à un jeune abandonnant un cursus en cours d'année de ne pas attendre la prochaine rentrée scolaire pour rebondir. Les 260 titres existant ne seront pas tous concernés : le ministère définira la liste avec les branches professionnelles, en ciblant les métiers en tensions et ceux d'avenir (numérique, croissance verte).

La mesure a été préparée en lien avec l'Education nationale, où le sujet peut créer des tensions avec les syndicats et les grands corps. De fait, les titres débouchant sur des niveaux équivalents au bac pro ou au CAP, les

ouvrir à l'apprentissage pourrait concurrencer les lycées professionnels. « Nous ne pensons pas. Dans les faits, l'essentiel des CAP se font déjà via l'apprentissage et un bac pro, qui est souvent une étape avant d'autres formations, n'a pas la même finalité que les titres, qui préparent de suite à un métier », explique l'entourage de Najat Vallaud-Belkacem.

### « Une offre complémentaire »

Reste que la mesure a une portée symbolique forte dans le lobbying permanent du patronat pour prendre le contrôle de l'élaboration des diplômes des centres de formation des apprentis, aujourd'hui chasse gardée de l'Education. En incluant les titres, estampillés « ministère » mais en réalité élaborés par les branches, l'exécutif entrouvre la porte à ses dernières. « L'Education est arc-boutée sur ses diplômes alors qu'ils répondent mal aux besoins des entreprises. Introduire les titres est une habile manière de contourner le problème », commentent des hauts gradés patronaux.

Le ministère du Travail réfute cette lecture : « Ce n'est pas une offre concurrente mais complémentaire. L'objectif partagé est de trouver les réponses les plus adaptées à chaque profil de jeunes ». L'exécutif compte sur les régions pour trouver le bon équilibre local entre les métiers accessibles via les lycées pros et ceux via les titres.

Si le geste est salué, il ne devrait pas non plus suffire pour atteindre l'objectif de 500.000 apprentis en 2017 (381.000 aujourd'hui) fixé par l'Elysée. « Il n'y pas d'objectif chiffré arrêté sur les titres mais on ne va pas non plus en faire 100.000 ou 200.000 », indique le ministère du Travail. Pour le Medef, Florence Poivey prévient que « c'est un progrès mais ça ne peut pas non plus remplacer l'indispensable refonte en profondeur du système ». Un chantier qu'a toujours refusé d'ouvrir le gouvernement - comme la droite avant lui - estimant que la crise de l'apprentissage est plus conjoncturelle que structurelle.

## Décrochage scolaire : les aides sont trop éclatées, juge la Cour des comptes

Le 20/01 à 11:26 – Les Echos.Fr

**L'aide aux décrocheurs, ces jeunes ayant quitté le système scolaire sans qualification, est justifiée mais éclatée entre trop d'acteurs et de dispositifs, estime dans un rapport la Cour des comptes, qui prône une réorganisation.**

L'aide aux décrocheurs, ces jeunes ayant quitté le système scolaire sans qualification, est justifiée mais éclatée entre trop d'acteurs et de dispositifs, estime la Cour des comptes, dans un rapport dévoilé ce mercredi matin. Environ 100.000 jeunes, selon la Cour, sortent chaque année du système éducatif sans qualification, un nombre qui recule. Toutefois, l'absence de qualification reste « un déterminant majeur des difficultés d'accès au marché du travail », avec un taux de chômage de ces jeunes proche de 50%, relève le rapport.

Ce phénomène, aggravé par la crise de 2008, « justifie la poursuite de politiques actives en faveur des jeunes sans qualification ».

### Clarifier « les rôles »

Actuellement, « en l'absence d'une gouvernance unifiée, la fragmentation des opérateurs, conjuguée à un éclatement des financements, conduit au maintien d'un cumul de dispositifs qui ne paraît ni efficace, ni soutenable pour les finances publiques », juge la Cour. Elle estime à 1,9 milliard d'euros le coût annuel de ces politiques menées par l'Etat, les régions, les partenaires sociaux et Pôle emploi.

Il faudrait clarifier « les rôles de la formation scolaire, de l'alternance, de la formation continue, de l'aide à l'entrée sur le marché du travail et du soutien direct au premier emploi par le biais des emplois aidés », selon les sages de la rue Cambon.

La situation nécessite « une refonte de la politique de retour en formation et d'insertion des jeunes », qui « permette de faire converger l'action de l'Etat, des régions et des partenaires sociaux autour d'objectifs partagés, tant sur le plan du pilotage qu'au niveau opérationnel ».

### Quatre ensembles

Le rapport préconise notamment de « réorganiser les dispositifs d'insertion des jeunes » en quatre ensembles : « un dispositif d'accompagnement léger » pour les jeunes les plus proches du marché du travail ; un « dispositif inspiré de la garantie jeunes pour (ceux) nécessitant un accompagnement plus intense » avec « une allocation pour les seuls jeunes en situation de précarité » ; un dispositif « géré par les régions, adapté aux décrocheurs les plus jeunes n'ayant pas vocation à réintégrer le système scolaire » ; et enfin les « dispositifs de deuxième chance » pour « les jeunes les plus en difficulté ».

Autre préconisation, une harmonisation des barèmes des allocations liées à l'insertion ou la formation professionnelle, « afin d'éviter que les jeunes n'arbitrent entre les dispositifs en fonction de considérations financières ».

## Le décrochage scolaire en baisse de 20 % sur cinq ans

Le Monde.fr | 01.12.2015 à 17h42 • Mis à jour le 01.12.2015 à 18h04 | Par Aurélie Collas

**Un engagement en passe d'être tenu. C'est le message qu'a voulu faire passer Najat Vallaud-Belkacem, mardi 1<sup>er</sup> décembre, en présentant les résultats de la politique de la gauche depuis le début du quinquennat. Le nombre de jeunes décrocheurs est en baisse, s'est félicitée la ministre de l'éducation nationale, un an après le lancement de l'initiative « Tous mobilisés pour vaincre le décrochage scolaire », en novembre 2014.**

Pour étayer ses résultats, la ministre a utilisé deux indicateurs. Le premier mesure le nombre d'élèves qui quittent chaque année le système scolaire sans diplôme (ou seulement avec le brevet). En 2010, ils étaient 136 000 jeunes dans ce cas. En 2014, selon les derniers chiffres disponibles, ils étaient 110 000. Soit une baisse d'environ 20 %.

Il reste encore du chemin à parcourir pour atteindre l'objectif que s'était fixé François Hollande lors de l'élection présidentielle de 2012. Le candidat PS s'était engagé à diviser par deux le nombre de décrocheurs, donc à parvenir à 67 500 d'ici à 2017 (quand on en comptait, en 2012, entre 135 000 et 140 000 par an). La ministre se veut optimiste : l'engagement présidentiel est « à notre portée », a-t-elle estimé dans un entretien donné mardi au journal *20 Minutes*.

### Plutôt une stagnation

Autre indicateur, européen cette fois, le nombre de jeunes de 18 à 24 ans qui sont sans diplôme et qui ne sont pas en formation. En France, ces jeunes sont aujourd'hui 494 000, contre 620 000 il y a cinq ans. « Nous venons d'atteindre l'objectif que nous avait fixé l'Europe pour 2020, de passer sous la barre des 10 % de jeunes sans diplôme puisqu'on est désormais à 9 % », s'est félicitée la ministre dans *20 Minutes*.

A y regarder de plus près, on constate que dès 2013, le gouvernement pouvait se prévaloir d'avoir atteint l'objectif des 10 %, fixé en 2010 par l'Union européenne dans le cadre de sa stratégie « Europe 2020 ». En 2013, la proportion de jeunes de 18 à 24 ans sans diplôme était alors de 9,7 % (soit environ 500 000 jeunes), contre 11,6 % en 2012.

Comment expliquer cette baisse entre 2012 et 2013 ? Dans une note parue en mars, la DEPP,

le service statistique du ministère de l'éducation nationale, invitait à lire ces chiffres avec prudence, en raison d'une « rupture de série dans l'enquête *Emploi en 2013* » qui compromet la comparaison de 2013 avec les précédentes années. « Ainsi, précisait la DEPP, une partie, voire la totalité de la baisse de près de 2 points enregistrée entre 2012 et 2013 pourrait être due au changement de l'enquête, sans qu'il soit possible de l'évaluer. »

Si l'on regarde une période plus longue, on s'aperçoit que les quinze dernières années ont plutôt été marquées par une stagnation du nombre de décrocheurs (13,3 % en 2000, 12,2 % en 2005, 12,6 % en 2010...), après la forte dérive observée entre 1982 (34,7 %) et 2002 (13,7 %), effet de la généralisation de l'enseignement secondaire.

### Des fonds supplémentaires

Il n'en reste pas moins que de nombreuses actions ont été menées, ces dernières années, pour lutter plus efficacement contre le décrochage. En 2011, sous l'impulsion de Luc Chatel, ministre de l'éducation de Nicolas Sarkozy, un « système interministériel d'échanges d'informations » a été mis au point pour mieux repérer les décrocheurs à partir des données collectées par différents acteurs (éducation nationale, centres de formation des apprentis, missions locales, centres d'information et d'orientation, etc.).

En 2013, un autre dispositif est lancé pour recenser les places disponibles dans les trois voies de formation – général, technologique et professionnel –, et proposer une solution à chaque décrocheur, jusqu'à l'instauration, en 2014, d'un « droit au retour en formation » pour les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire sans diplôme.

Le plan de Najat Vallaud-Belkacem lancé en novembre 2014 a permis de rajouter des fonds supplémentaires (50 millions d'euros de plus par an à partir de 2015), à la lutte contre le décrochage. Parmi les nouvelles mesures de ce plan, un numéro vert, des référents « décrochage » dans les établissements, un plan de formation pour les enseignants ou encore de nouveaux micro-lycées, structures spécifiques d'accueil des décrocheurs.

## Le service civique, service militaire volontaire ou adapté... S'y retrouver dans les dispositifs

Le Monde.fr | 11.01.2016 à 11h58 • Mis à jour le 11.01.2016 à 13h42 | Par Les Décodeurs

**François Hollande doit annoncer lundi 11 janvier une amélioration du service civique, qui permet à des jeunes entre 16 et 25 ans de s'investir dans une mission d'intérêt général. Ce dispositif est parallèle au service militaire volontaire, au service militaire adapté ou encore à la réserve citoyenne. Le point sur ces différents moyens d'engagement citoyen.**

### 1. Le service civique

Créé en mars 2010, le service civique permet à des jeunes âgés de 16 à 25 ans d'effectuer des missions dans des associations, des collectivités locales ou des établissements publics pendant six à douze mois. La rémunération est fixée à 573 euros net par mois, soit un peu plus qu'un stage.

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2015, ce dispositif est devenu « universel ». Cela ne change pas son statut (il reste facultatif) ni sa rémunération, mais il devrait être plus simple d'y accéder. Alors qu'aujourd'hui seul un candidat sur quatre obtient un service civique, le président s'est engagé à ce que tous les candidats soient acceptés. Mais ce n'est pas encore le cas, faute de missions et de budgets suffisants.

Accueillir 150 000 jeunes par an à partir de 2017 devrait demander un effort financier conséquent : le président de l'Agence du service civique, François Chérèque, estime qu'il faudrait y consacrer plus de 600 millions d'euros par an, et la Cour des comptes évoque plutôt un milliard d'euros. Pour 2016, l'enveloppe prévue est de 391 millions d'euros.

### 2. Le service militaire volontaire (SMV)

Instauré le 1<sup>er</sup> juillet 2015, il s'adresse aux jeunes Français entre 18 et 25 ans, en difficulté, pour les aider dans la réinsertion. Assuré par l'armée, ce dispositif est marqué par des règles de disciplines strictes et procure une formation professionnelle en six à douze mois, liée aux besoins des bassins d'emplois locaux ou des « secteurs en tension » à l'échelle nationale, comme l'hôtellerie et le BTP. Il permet également d'obtenir le permis de conduire. Les stagiaires touchent une compensation financière de 313 euros par mois.

Deux centres sont ouverts pour le moment : l'un à Montigny-lès-Metz (Moselle), depuis la mi-octobre 2015, et l'autre à Brétigny-sur-Orge (Essonne) depuis début novembre. Un troisième doit ouvrir à La Rochelle (Charente-Maritime) le 13 janvier. En avril 2015, François Hollande a assuré que sept centres de SMV seraient ouverts d'ici à 2016.

### 3. Le service militaire adapté (SMA) en outre-mer

Le service militaire adapté outre-mer (SMA) a service de modèle au SMV. C'est un service militaire destiné aux Ultramarins de 18 à 25 ans, sur la base du volontariat. Créé en 1961, il a été maintenu après la suppression du service militaire national, en 1996, au vu de ses bons résultats dans l'insertion professionnelle des stagiaires. Le dispositif accueillait 5 666 jeunes en 2014, avec un taux d'insertion professionnelle de 78 %.

### 4. L'établissement public d'insertion de la défense (Epidé)

L'Etablissement public d'insertion de la défense (Epidé) est un programme qui accueille chaque année 3 000 volontaires dans 18 centres répartis sur le territoire français, pour une durée de huit à vingt-quatre mois. A travers un parcours individualisé, sa mission est de favoriser l'entrée dans la vie active de jeunes de 18 à 25 ans très éloignés de l'emploi. En avril 2015, François Hollande a annoncé la création de 1 000 places supplémentaires dans ces établissements d'ici à 2016.

### 5. La réserve militaire

Elle regroupe des citoyens volontaires âgés d'au moins 17 ans prêts à consacrer au moins trente jours par an à l'armée pour une durée d'un à cinq ans. Ils peuvent intégrer la réserve opérationnelle (participation à des opérations, intégration dans des services et états-majors), comme c'était le cas de près de 55 000 personnes fin 2014.

Ou bien la réserve citoyenne, pour « participer à la diffusion de l'esprit de défense et constitue un relais des forces armées au sein de la société civile », par des actions de sensibilisation par exemple (environ 3 800 personnes fin 2014).

### 6. La réserve citoyenne de l'éducation nationale

Lancée en mai 2015, elle permet à des citoyens de devenir bénévoles pour l'éducation nationale, en intervenant dans des classes ou en encadrant des activités périscolaires. Il peut ainsi faire profiter de son expertise dans tout type de domaine : histoire, droit, santé, médias, arts...

**Etendre le service civique à 150 000 jeunes, est-ce réaliste ?**

Le Monde.fr | 11.01.2016 à 12h09 | Par [Anne-Aël Durand](#)

**En adressant lundi 11 janvier ses vœux à la jeunesse et aux forces de l'engagement, François Hollande devrait préciser ses engagements concernant le service civique volontaire qu'il a déjà évoqués lors de son allocution du 31 décembre.**

La généralisation de ce dispositif a été l'une des premières réponses avancées par la classe politique pour renforcer la citoyenneté et le « vivre ensemble » après les attentats de janvier 2015. A droite, des voix se sont même élevées à l'époque pour le rendre obligatoire, une option écartée par le gouvernement.

*« Je m'engage à mettre tous les crédits nécessaires pour que l'on puisse accueillir tous les jeunes »* désireux d'effectuer un service civique : cette promesse, formulée par le président François Hollande lors des cinq ans du dispositif, le 9 mars 2015, a été théoriquement concrétisée le 1<sup>er</sup> juin suivant. A cette date, en effet, le service civique est devenu « universel ». Cela signifie qu'une mission doit désormais être proposée à tous les jeunes qui en font la demande.

L'objectif du gouvernement est d'étendre cette version étendue du service civique à 150 000 jeunes en 2017. Un chiffre ambitieux... et bien loin de la réalité.

**Quel est le dispositif actuel ?**

Instauré par la loi du 10 mars 2010, le « service civique » permet à des jeunes de 16 à 25 ans (30 ans pour les personnes handicapées) d'effectuer des missions d'intérêt général. Il s'inscrit dans la continuité de plusieurs dispositifs, comme le « service civil volontaire », instauré après la suppression du service militaire en 1996 afin de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale.

Sur la base du volontariat, le service civique est réalisé dans des collectivités publiques ou des associations agréées par l'Etat autour de neuf thématiques : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport. Il est complété par un volet de « volontariat », ouvert aux plus de 26 ans, et qui peut également s'effectuer à l'étranger.

Le contrat ne relève pas du droit du travail, mais il ouvre des droits à la couverture sociale (sécurité sociale, retraite, congés...). D'une durée comprise entre six et douze mois, il est indemnisé par l'Etat entre 467 euros et 573 euros net par mois pour 24 à 48 heures hebdomadaires, auxquels s'ajoutent 106 euros versés par l'organisme ou l'association qui reçoit les volontaires.

**Est-ce que ça marche ?**

La réponse est oui. Dès la première année, le service civique a concerné 6 000 jeunes. En 2011, ils étaient 20 000, puis 35 000 en 2014. En 2015, année marquée par deux attentats jihadistes en janvier et novembre, les demandes sur le site [www.service-civique.gouv.fr](http://www.service-civique.gouv.fr) ont doublé, avec près de 400 000 candidatures à ce jour mais tous n'aboutissent pas. Depuis sa création, le dispositif a accueilli 120 000 volontaires dans des associations ou des administrations.

Les jeunes qui ont bénéficié du dispositif sont 86 % à l'avoir trouvé « *utile* » selon une étude TNS-Sofres.

Un rapport de la Cour des comptes précise que 37 % des volontaires étaient sans activité avant leur service public (contre 14 % dans la population générale).

Six mois après, 75 % d'entre eux étudient, travaillent ou sont en stage, contre 63 % avant cette expérience.

### **Combien ça coûte ?**

C'est d'abord la contrainte budgétaire qui empêche d'atteindre l'objectif ambitieux affiché par François Hollande pour 2017. Selon François Chérèque, qui a succédé à Martin Hirsch à la tête de l'Agence du service civique, « *le service civique est aujourd'hui victime de son succès* ». Il y a un an, un jeune sur cinq seulement voyait son projet se concrétiser. Actuellement, un sur quatre est retenu.

Selon le ministère de la jeunesse et des sports, l'ouverture du service civique à 150 000 jeunes coûterait environ 680 millions d'euros par an. La Cour des comptes évoque même plus d'un milliard d'euros.

En 2015, le budget de l'Agence du service civique s'élevait à 229 millions d'euros, une somme qui a été augmentée pour atteindre 391 millions d'euros en 2016.

### **Qu'est-ce qui pose problème ?**

Au-delà des questions financières, il ne va pas être facile de trouver rapidement des missions intéressantes à 150 000 jeunes, dont certains n'auront aucune formation particulière. Le gouvernement s'est fixé l'objectif de 56 000 missions pour 2015, dont les trois quarts avaient été attribués en octobre. Le portail [Service-civique.gouv.fr](http://Service-civique.gouv.fr) ne recensait début janvier 2016 que 2 500 missions en cours. Les différents ministères, les services de santé ainsi que les associations et

fédérations sportives ont été priés d'étoffer leurs offres rapidement.

Les détracteurs du service civique craignent également que le dispositif prenne la place d'emplois salariés, même si des garde-fous existent (interdiction d'effectuer des missions attribuées à un salarié ou à un agent depuis moins d'un an). Dans les faits, de nombreux jeunes diplômés se tournent vers le service civique faute de trouver un premier emploi. Présenté comme un tremplin vers l'emploi, notamment pour des « décrocheurs » du système scolaire, le service civique n'atteint que « partiellement » sa mission de mixité sociale, selon la Cour des comptes. Les volontaires sont moins de 25 % à ne pas avoir le bac (l'objectif était d'un tiers), seulement 18 % sont issus des « quartiers » (25 % étaient visés) et seuls 0,4 % handicapés (alors que le contrat préconisait 6 %).

## Le nombre de chômeurs dans le monde continue d'augmenter

Le Monde.fr | 20.01.2014 à 17h11 • Mis à jour le 21.01.2014 à 09h59 | Par [Rémi Barroux](#)

**La reprise est là dans un certain nombre de pays au niveau mondial - souvent encore faible - mais elle ne se traduit pas dans les chiffres de l'emploi. C'est le constat que tire l'Organisation internationale du travail (OIT) dans son rapport sur les « Tendances mondiales de l'emploi 2014 », présenté à Genève lundi 20 janvier. La « faible reprise économique n'a pas suscité d'amélioration sur les marchés du travail mondiaux », s'inquiètent les auteurs du document.**

Le chômage, au niveau mondial, a presque atteint les 202 millions de personnes en 2013, soit une hausse de près de cinq millions de chômeurs par rapport à l'année précédente. Et les perspectives ne sont pas bonnes : de 206 millions en 2014, le nombre de sans emploi pourrait bondir à plus de 215 millions en 2018. Cette croissance du chômage dans les prochaines années devrait, selon l'OIT, être plus forte en Asie du Sud-Est, en Asie du Sud – ces deux régions représenteraient à elles seules près de la moitié des nouveaux demandeurs d'emplois – et, dans une moindre mesure, au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et en Europe centrale.

### AFFLUX DE PROFITS ET DE LIQUIDITÉS

A deux jours de l'ouverture du Forum mondial, qui se tiendra du 22 au 25 janvier à Davos, en Suisse, l'OIT met en garde les responsables économiques de la planète. « *Les entreprises ont préféré préserver leur trésorerie ou racheter leurs propres actions plutôt que d'investir dans les capacités de production ou la création d'emplois* », a souligné Guy Ryder, le directeur général de l'organisation mondiale qui regroupe les représentants des gouvernements, du patronat et des syndicats de 185 Etats.

Selon lui, « *l'afflux grandissant de profits et de liquidités sur les marchés boursiers plutôt que dans l'économie réelle n'augmente pas seulement le risque de bulles boursière et immobilière mais compromet aussi les perspectives d'emplois à long terme* ».

Cette absence de création d'emplois ne permet pas d'absorber les nouveaux entrants sur le marché du travail, notamment les jeunes. En

2013, 74,5 millions de jeunes âgés de 15 à 24 ans étaient au chômage. Leur taux de chômage, 13,1 %, est trois fois supérieur à celui des adultes.

C'est en Afrique du Nord et au Moyen-Orient que ce phénomène est le plus grave, avec un taux de chômage autour de 29 % estimé pour la période 2014-2018.

### AGGRAVATION DU CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE

Le nombre des « NEET » - pour ni en emploi ni à l'école ni en formation - a progressé fortement dans la plupart des pays, tout particulièrement dans les pays d'Europe du Sud - Grèce, Espagne, Italie, mais aussi en Irlande.

Dans les cinq ans à venir, 200 millions d'emplois supplémentaires pourraient être créés. Mais ce chiffre serait largement insuffisant pour Raymond Torres, directeur de l'Institut international des études sociales de l'OIT. Ce dernier estime qu'« *il faudrait créer chaque année au moins 43 millions d'emplois pour absorber les arrivées sur le marché du travail* ».

Mais pour l'organisation internationale, le problème ne se limite pas au chômage grandissant. La durée du chômage s'est allongée, doublant même par rapport à la situation d'avant la crise, dans nombre d'économies avancées.

« *De plus en plus, ces travailleurs potentiels sont découragés et se tiennent à l'écart du marché du travail, ce qui entraîne une détérioration, voire une obsolescence de leurs compétences et une aggravation du chômage de longue durée* », explique Ekkehard Ernst, qui dirige l'unité des tendances de l'emploi à l'OIT.

### PLUS DE PRÉCARITÉ

La qualité des emplois existants s'est elle aussi considérablement dégradée. L'emploi précaire, comme le secteur informel, représente près d'un poste de travail sur deux dans le monde.

En Asie du Sud et en Asie du Sud-Est, le travail informel représente 90 % de l'emploi total. La conséquence directe est le maintien à un niveau élevé du nombre de travailleurs pauvres.

« 839 millions de travailleurs gagnent moins de deux dollars par jour », indiquent les auteurs du rapport. Soit plus d'un quart de l'emploi total (26,7 %).

Pour l'OIT, la situation est porteuse de crise sociale importante. « Si nous n'agissons pas, si nous ne réussissons pas à enrayer la crise de l'emploi des jeunes, le chômage de longue durée, le découragement et autres graves problèmes liés au marché du travail, nous anéantirons tout espoir d'une croissance durable et sèmerons les graines d'une nouvelle vague de troubles sociaux, peut-être plus profonds », lance M. Ryder, à la veille de Davos.

## **ACCROÎTRE LES DÉPENSES DE FORMATION**

Pour les responsables de l'OIT, il faut renoncer aux politiques qui, en s'attachant à réduire drastiquement les dettes publiques des Etats, aggravent la situation des populations.

« Cela signifie de remédier au déclin de la part de croissance économique allouée aux travailleurs, à la stagnation des salaires et au chômage élevé qui pèsent sur les dépenses des ménages », explique M. Ryder.

Alors que 23 millions de personnes auraient abandonné le marché du travail, en raison de leur découragement, il faut adopter des politiques de formation et d'incitation plus audacieuses, prône l'OIT.

Dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), moins de 0,6 % du produit intérieur brut (PIB) a été dépensé pour ce type de mesures en 2011.

« Les estimations montrent qu'en portant ces dépenses à 1,2 % du PIB, ce sont 3,9 millions d'emplois supplémentaires qui pourraient être créés dans les économies développées et dans la région de l'Union européenne », indique l'OIT.



## Les lacunes de l'orientation professionnelle freinent l'insertion des jeunes sur le marché du travail

LE MONDE | 14.07.2015 à 11h30 | Par Gaëlle Picut

**Plusieurs chiffres dévoilent les lacunes de l'orientation professionnelle des jeunes : un quart des jeunes français de moins de 25 ans sur le marché du travail est au chômage, 140 000 jeunes quittent chaque année le système de formation initiale sans avoir obtenu un diplôme professionnel ou le baccalauréat et, par ailleurs, 620 000 jeunes de 18 à 24 ans décrochent du système éducatif sans diplôme du second cycle du secondaire, et restent durablement sans formation (chiffres communiqués lors de la présentation du plan interministériel de lutte contre le décrochage scolaire du 21 novembre 2014). Enfin environ 350 000 offres d'emploi seraient non pourvues chaque année.**

Selon l'étude « De l'enseignement à l'emploi : engager les jeunes européens sur la route de l'emploi » réalisée par McKinsey Center for Governm en 2014, 28 % des employeurs français indiquent qu'ils ne parviennent pas à trouver les compétences dont ils ont besoin et ce déficit de compétences se révèle l'une des principales causes de non-recrutement. Dans certains secteurs tertiaires, comme la santé et l'enseignement, cette conviction est même partagée par plus de 40 % des employeurs.

Seuls 33 % des jeunes sont convaincus d'être prêts pour le monde du travail, 27 % des employeurs partagent leur avis

Autres chiffres inquiétants révélés par cette étude : alors que 73 % des responsables d'organismes d'enseignement sont convaincus que leurs diplômés sont prêts pour le monde du travail, seuls 33 % des jeunes eux-mêmes et 27 % des employeurs partagent leur avis.

Par ailleurs, seulement 16 % des jeunes français déclarent avoir été suffisamment informés à la fin du lycée sur les perspectives professionnelles qu'offrent les divers cursus du supérieur, et 67 % feraient des choix d'études différents s'ils avaient la possibilité de revenir en arrière. Concernant le contenu des études, les employeurs français jugent plutôt favorablement l'acquisition des compétences métiers (techniques ou

académiques) mais il n'en va pas de même s'agissant du savoir-être et du comportement, comme la confiance en soi, la communication orale et la conscience professionnelle.

A l'opposé de ces mauvais chiffres, les jeunes diplômés des grandes écoles (niveau bac + 5) continuent de s'insérer rapidement et dans de bonnes conditions comme le montre la dernière enquête réalisée par la Conférence des grandes écoles : 75 % d'entre eux ne mettent pas plus de deux mois à trouver leur premier emploi, avec un salaire moyen d'embauche de 33 000 euros bruts annuels, hors primes. Les diplômés de l'enseignement supérieur à vocation professionnelle (BTS, DUT, IUT), notamment dans les filières industrielles et du tertiaire, connaissent également de très bons taux d'insertion professionnelle (source Insee, Centre d'études et de recherches sur les qualifications).

Selon l'étude McKinsey, l'alternance et les stages constituent un élément déterminant pour l'insertion dans le monde professionnel : les jeunes français qui effectuent un stage réduisent de 36 % la probabilité de se trouver au chômage au cours des six mois suivant leur diplôme, par rapport aux étudiants n'ayant effectué aucun stage durant leur scolarité.

### De nombreux enjeux

Les enjeux d'une meilleure orientation professionnelle sont donc nombreux : une meilleure communication entre le monde de l'enseignement et celui du travail afin d'offrir aux jeunes des informations complètes sur les métiers et leurs voies d'accès, un travail en profondeur sur le déficit d'image dont souffrent certains des métiers dits en tension, une meilleure gestion des filières qui accueillent trop d'étudiants par rapport aux débouchés potentiels, la création de filières de formations là où les besoins ne sont pas pourvus (notamment dans les secteurs liés à l'informatique et aux nouvelles technologies), un meilleur accès à la formation continue pour les jeunes au chômage, des efforts

soutenus vers l'alternance qui marque le pas malgré de très bons résultats en termes d'accès à l'emploi, une professionnalisation des services d'orientation, des aides à la mobilité et au logement qui constituent des freins à l'emploi pour de nombreux jeunes, etc.

Durant le mois de juillet, *Le Monde* a décidé de donner la parole à quatre jeunes actifs qui ont rejoint le monde du travail il y a quelques mois ou quelques années. Comment s'est passée leur insertion dans le monde du travail ? Leur formation correspond-elle à la réalité de leur métier ? La vie active est-elle à leurs hauteurs de leurs envies ? Les compétences apprises durant leurs études sont-elles celles dont ils ont le plus besoin dans l'exercice de leur métier ? Réponses en vidéo avec Elodie, ingénieure chez Renault, Pierre-Alexandre, contrôleur interne chez ERDF, Benjamin, designer pour Kenzo Takada et David, professeur de physique chimie dans le Val-d'Oise.

## A Orly, la confiance retrouvée des jeunes déscolarisés

Le Monde.fr | 22.09.2012 à 09h54 • Mis à jour le 17.04.2014 à 17h31 | Par Séverin Graveleau

Le texte est "vraiment bien rédigé, sans aucune faute d'orthographe", s'enthousiasme Claire Diakhate, formatrice de français à l'École de la deuxième chance (E2C) d'Orly (Val-de-Marne). "Il était temps que ça change, car même pour un fainéant comme moi, dix-huit mois à ne rien faire, cela finit par être lassant", a écrit Yacine Boutlendj, 19 ans, dans le cadre de son premier exercice de français.

Comme une dizaine d'autres jeunes "décrocheurs" du Val-de-Marne, Yacine a repris depuis dix jours le chemin des cours. Dans un coin d'une classe, il se fait discret. "L'oral, c'est pas mon truc", comme il dit, alors il laisse ses camarades expliquer en quoi cette école est tout... sauf une école. "Ici, on nous considère comme des adultes", lance Amar. "On est là depuis quelques jours, et ils croient déjà en nous", renchérit Fatoumata. Sur le mur derrière eux, trône un poster de l'athlète Leslie Dhone, le parrain de l'école, et un classeur avec, pêle-mêle, des dossiers "concordance des temps", "répondre à un entretien d'embauche", "se décrire avec humour"...

Difficultés scolaires, perte de confiance en soi, ennui, orientation subie puis décrochage: les jeunes de cette école n'ont aucune difficulté à mettre des mots sur l'engrenage qui les a sortis du système scolaire, comme chaque année 150 000 autres jeunes sans diplôme. Un phénomène auquel la région Ile-de-France consacre, samedi 22 septembre, ses premières assises, en présence notamment de la ministre déléguée à la réussite éducative, George Pau-Langevin.

### "LES VALORISER"

Créé en 1995 par la Commission européenne, le réseau des écoles de la deuxième chance accueille, cette année, plus de 13 000 jeunes dans une centaine d'établissements. Des écoles en grande partie financées par l'Etat et les collectivités, et qui ont le statut d'association. Le profil des élèves: des jeunes déscolarisés depuis au moins un an, sélectionnés sur leur volonté de saisir cette deuxième chance.

La plupart n'ont pas le brevet des collèges. C'est le cas de Yacine. "Au collège, j'étais un

peu fainéant mais pas nul. J'avais '0' en musique mais plutôt de bonnes notes en français et en histoire. Ecrire, c'est ce qui me plaisait vraiment", explique-t-il, un peu à l'écart du groupe. La sanction tombe en fin de 3<sup>e</sup>. On le dirige vers un bac professionnel Maintenance des équipements industriels – "sans doute parce qu'il restait de la place dans ce lycée du coin". Yacine tient une année, abandonne au début de la deuxième.

La "galère" va durer dix-huit mois. C'est à la mission locale de sa commune qu'il entend parler de l'École de la deuxième chance. Il commence à y "entrevoir une infime chance d'aboutir à un projet qui lui trotte dans la tête depuis un moment: le journalisme".

Comme ses camarades, Yacine est, pour le moment, en période d'essai. "Quand on arrive ici, on entre en entreprise, explique Khadija Himmi, la responsable pédagogique de l'école. Pendant six semaines, les jeunes vont pouvoir chercher ou affiner leur projet professionnel, tester leur motivation sur le terrain." La majorité des départs ou abandons – 20 % par an – ont lieu à ce moment-là. Au terme de la période d'essai, le contrat de formation signé prévoit dix mois d'alternance maximum. "Plus de 60% des élèves décrochent un travail avant la fin de ce contrat", ajoute M<sup>me</sup> Himmi. L'école est gratuite, et l'élève rémunéré entre 350 et 600 euros.

Dans la cour de l'école, les fumeurs terminent leur cigarette, à côté du chalet en bois "autogéré" – frigo, micro-ondes... – dont ils ont la responsabilité. De l'école primaire qui occupait auparavant le bâtiment, tout a été gardé. La pause terminée, aucun retard n'est toléré. Leur formateur de mathématiques, Sofian Inessaoudene, les attend. Il a un diplôme universitaire, a longtemps travaillé dans l'insertion et la formation de jeunes. Avec lui, pas de cours magistral, mais une formation "individualisée et différenciée". Le tutoiement est de mise.

Au fond de la classe, Gabriel revoit ses soustractions. Après avoir laissé tomber son bac professionnel électrotechnique, travaillé comme magasinier et même tenté un établissement à encadrement militaire, il veut mettre à profit cette deuxième chance pour *"travailler dans le son"*. A ses côtés, Gihene planche sur des multiplications avec exposants. *"A leur arrivée, on leur fait passer des tests de compétences, explique le formateur, et après une remise à niveau, ils ne travaillent plus que sur ce qui peut leur servir dans leur projet."* Les cours de maths, français, sport, philo, culture générale et bureautique, ainsi que les sorties, représentent les trois quarts du temps de

formation – lorsqu'ils ne sont pas en entreprise. *"On leur apporte du savoir, mais on essaie surtout de leur faire prendre conscience de leurs acquis, de les valoriser, leur redonner confiance"*, note Khadija Himmi, la responsable pédagogique. Le reste du temps ? Ils potassent leur projet professionnel.

*"On est à 35 heures par semaine, lance Ilyes, ils sont en permanence sur notre dos, ils ne nous lâchent pas. Mais le moteur en fin de compte, c'est nous. Eux sont juste là pour éviter la panne."* Pour lui, le chemin s'arrête ici. Avec le contrat d'apprentissage en déménagement qu'il vient de décrocher, Ilyes a déjà l'esprit ailleurs.



CODE DE L'ÉDUCATION « L'information et l'orientation »

Article L313-8

Modifié par [LOI n°2014-288 du 5 mars 2014 - art. 22](#)

Sous l'autorité de la région, le service public de l'orientation tout au long de la vie et tous les organismes qui y participent s'organisent au plan régional et local pour permettre à tout jeune âgé de seize à dix-huit ans sorti sans un diplôme national ou un titre professionnel enregistré et classé au répertoire national des certifications professionnelles du système de formation initiale et sans emploi de se réinscrire dans un parcours de formation, d'accompagnement ou d'exercer une activité d'intérêt général lui permettant de préparer son entrée dans la vie active.

Pour l'application de cette obligation, le jeune est reçu conjointement avec son représentant légal par l'un ou l'autre des organismes visés au premier alinéa, dans les trois mois qui suivent le signalement par son établissement d'origine dans les conditions mentionnées à l'article L. 313-7, pour bénéficier d'un entretien de réorientation.

Cet entretien, assuré dans le cadre de la coordination mentionnée à [l'article L. 313-7](#), vise à proposer au jeune et à son représentant légal des solutions de reprise d'études, d'entrée en formation, d'exercice d'une activité d'intérêt général ou d'accompagnement personnalisé vers l'emploi ou la création d'entreprise.

NOTA :

Ces dispositions entrent en vigueur à compter du 1er janvier 2015 sous réserve de l'entrée en vigueur des dispositions relevant de la loi de finances prévues au I de l'article 27 de la loi n°2014-288 du 5 mars 2014 conformément au paragraphe II dudit article.